

XXX

RÉPONSE A L'ADRESSE

PRÉSENTÉE

PAR UNE DÉPUTATION D'OUVRIERS DE PARIS

16 mai 1845.

MESSIEURS,

Vous avez raison ; quand des manifestations comme celles-ci ont lieu, quand des masses de citoyens se mettent en rapport direct avec les hommes politiques qui ont eu le bonheur d'exprimer leurs sentiments ou leurs idées, il importe que tout se passe en plein jour ! point de mauvaises pensées entre nous. Les mauvaises pensées se cachent, les pensées loyales et honnêtes se manifestent et s'expriment tout haut !

Toute la différence entre l'esprit de faction et l'esprit de patriotisme est là. Penser tout haut, agir librement, c'est la conspiration des honnêtes gens.

Je ne suis pas étonné que l'opposition persévérante et toute parlementaire que je n'ai cessé de faire aux pensées fausses du gouvernement depuis que je suis à la Chambre, et notamment aux fortifications de Paris, m'attire de vos et de vos amis une marque si honorable d'adhésion.

Je comprends que cette couronne de forteresses armées inquiète les enfants des hommes du 14 Juillet !

Je comprends que cette capitale murée de la France humilie les fils des soldats de 1792 !

Était-elle donc murée la ville de la liberté, quand la patrie menacée par la coalition des rois, à Pilnitz, fit appel, non aux pierres et au ciment comme aujourd'hui, mais aux cœurs et aux bras du peuple de Paris, et que vos pères, quittant leurs ateliers, allèrent défendre leur capitale, non pas à Montmartre ou au Mont-Valérien, mais sur tous les champs de bataille et dans toutes les capitales de la coalition ?

Votre drapeau n'était pas planté immobile et comme enraciné alors sur les remparts de votre ville, mais il flottait libre au vent de la gloire sur tout le continent et sur toutes les mers !

Je ne dis pas cela pour exciter en vous des impatiences brutales de guerre. Non, hommes de travail ou d'intelligence, nous devons être dans ce siècle des hommes de paix, et si j'ai quelquefois défendu et honoré ce gouvernement, dont je ne combats que les erreurs et les mauvaises tendances, c'est parce qu'au milieu de bien des fautes il aura du moins dans l'histoire le mérite d'avoir été un règne de paix.

De vos paroles ici, et des miennes, il y a peu de jours, à la tribune, la malveillance dont vous parlez voudrait sans doute conclure que vous êtes, que nous sommes de ceux qui croient que toute forme monarchique est une antipathie avec les intérêts de la nation. Il faut s'expliquer d'avance devant les calomnies que vous prévoyez.

Antipathie contre la royauté féodale et la nation ? Oui, la royauté d'alors avait la prétention de posséder les peuples ; les peuples se sont reconquis et ne s'aliènent plus aux dynasties.

Antipathie entre un pouvoir constitutionnel héréditaire, qui résume seulement en lui l'unité et la perpétuité du pouvoir national ? Non, la révolution de 89 et celle de 1830 l'ont décidé ainsi, vous ne voulez pas, je ne veux pas

être moi-même plus révolutionnaire que deux révolutions !

La mission de la royauté nationale, populaire, de la royauté unanime, c'est-à-dire personnifiant en elle, sans acception de professions et de classes, les droits et les intérêts de tous les citoyens, et faisant exécuter, dans l'intérêt de tous, la volonté manifestée de tous, a encore une belle mission dans le monde, si elle ne s'en laissait pas détourner par la routine ou par la peur de ses conseillers.

Chaque époque, sachez-le bien, car à vous aussi, grâce aux lumières qui descendent partout par l'instruction primaire, on peut vous citer l'histoire, chaque époque a eu sa royauté conforme aux intérêts dominants du moment. Le clergé, la noblesse, l'armée ont eu leur monarchie à eux. Le temps de la monarchie des masses, c'est-à-dire de l'universalité des citoyens est arrivé. Les soldats élevaient la leur et l'inauguraient sur le pavoi ; vous avez inauguré la vôtre sur les bras des travailleurs ; cette origine lui disait sa destinée et ses devoirs. Elle devait, comme vous l'observez en termes un peu amers peut-être, comme je l'ai toujours dit moi-même dans votre intérêt à la tribune, elle devait se faire un appui, une base inébranlable de ces vingt millions d'hommes qui forment le sol de la société, qui travaillent pour elle et qui lui donnent le plus largement leur vie et leur sang dans les périls de la patrie. La civilisation de l'intelligence et du travail, voilà ce temps-ci ! C'est en leur nom qu'il faut régner ! Il faut faire de tous les prolétaires des citoyens élevés par degrés jusqu'à l'exercice d'un droit politique ; et si leur profession, leur défaut de loisir et d'études, leurs rudes travaux ne leur permettent pas d'y participer directement, il faut qu'ils y soient représentés par des mandataires spéciaux pour nous éclairer sur leurs intérêts, leurs sentiments, leurs souffrances, car, dans le gouvernement représentatif, qui n'a pas la voix n'a pas son droit.

Eh bien ! quels sont les meilleurs amis de la royauté con-

stitutionnelle, de ceux qui, comme nous, la conjuraient d'entrer dans ces voies et de se rajeunir en se retrem pant dans les masses ; ou de ceux qui lui ont conseillé de se vieillir, de s'appuyer sur des institutions matérielles comme des bastions et des forts, et de se faire la royauté du petit nombre, la royauté d'une oligarchie, quand elle peut être la royauté de tous les intérêts honnêtes et de tous les droits légitimes de la nation ?

Quand un gouvernement s'est longtemps enfoncé dans ces fausses routes, il vient un jour où il s'expose à s'entendre dire le mot terrible de La Fayette aux négociateurs de Saint-Cloud : Il est trop tard.

Mais non, nous n'en sommes pas là, grâce à Dieu ! il est encore temps, il sera toujours temps avec des institutions qui permettent de tout rectifier sans violences et de ramener le peuple à la patience, les gouvernements à la vérité. C'est en vain que ces forteresses se dressent autour de la capitale de la pensée et de la liberté, il y a, si jamais elles inspiraient de mauvaises tentations à ceux qui les posséderont dans l'avenir, il y a une artillerie qui est de force à lutter avec ces canons : c'est l'esprit public, c'est l'opinion ! il n'y a pas de puissance matérielle contre l'explosion de l'âme d'un grand peuple. Le cœur de l'homme est la plus grande et la plus incompressible de toutes les forces de la création. Quand il éclate, il emporte tout. Évitez, vous, par votre sagesse, nous, par nos loyaux avertissements, ces explosions, ces révolutions qui ne sont légitimes que quand il ne reste plus de sens dans les conseils des gouvernements, de légalité dans leurs actes, et plus de patience dans le cœur des peuples.

Dans quelques jours l'armement des fortifications sera une loi, et nous devons constitutionnellement nous taire. Mais soyez tranquilles ! alors même que ces remparts seront armés de leurs trois mille bouches à feu, elles pourront être aux yeux de l'avenir une ruineuse puérité de patriotisme ou de despotisme éventuel. Elles ne seront ja-

mais un danger d'asservissement, tant qu'il y aura en face de ces bastions une presse indépendante, une tribune debout, des voix intrépides, et des cœurs comme les vôtres pour leur répondre du fond du peuple de Paris et des départements, et pour répandre parmi ces masses d'où vous sortez, avec le respect de l'ordre, le sentiment de leur inviolabilité légale, de leurs devoirs et de leurs droits !

XXXI

SUR

LA LIBERTÉ DES CULTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 mai 1845.

Les interpellations de M. Thiers relatives à l'exécution des lois à l'égard des congrégations religieuses amenèrent une discussion mémorable. L'auteur de *l'État, l'Église et l'Enseignement* produisit ses idées à la tribune. — Elles devaient être écartées comme trop hardies et trop élevées ; elles dominaient ces débats en étendant la question. C'était une réforme au lieu d'un expédient. C'était un développement de la révolution française au lieu de la politique bornée qui enchaînait les hommes d'État d'alors aux traditions d'un autre âge. L'avenir auquel M. de Lamartine faisait appel se chargera de ratifier cette émancipation complète de la conscience humaine.

MESSIEURS,

Je dois commencer par enlever toute équivoque à ma situation, à mon langage à cette tribune, et à la circonstance qui me fait succéder à un orateur dont je n'ai pas à combattre toutes les opinions en jurisprudence¹.

1. M. Hébert.